FONDÉ EN 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Lundi 29 Mars 1920

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

MARDI 30 Mars

NOUS COMMENCERONS LA PUBLICATION DE

Nini-Soleil

:: :: :: GRAND ROMAN DRAMATIQUE :: :: ::

par ELY MONTCLERC

Pour les Sinistrés

Un Industriel peut-il "remployer" en Agriculture ?

M. Macarez, député du Nord, ayant posé à M. le Ministre des Régions Libérées, une question au sujet du remploi en agriculture des avances auxquelles les sinistrés pourraient prétendre sur le montant des dommages industriels, a reçu la réponse suivante :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une question posée par M. X..., sinistré de J.... qui sollicite l'autorisation d'affecter à une destination agricole les avances auxquelles il pourrait prétendre sur le montant de dommages industriels.

» Ainsi que vous le savez, la loi du 17 avril 1919, sur la réparation des Dommages de guerre, dispose que le remploi pourra être effectué dans un rayon de 50 kilomètres, autour du lieu où a été subi le dommage. Cette faculté, toutefois, ne s'applique qu'en ce qui concerne l'utilisation des indemnités une fois attribuées par les Commissions aux tribunaux compétents.

» Quant aux avances accordées antérieurement à la fixation de ces indemnités, il a été décidé, lorsqu'elles furent instituées, qu'elles serviraient strictement à la reconstitution des biens endommagés.

» M. le Ministre des Finances a été consulté sur le point de savoir s'il ne verrait point d'inconvénients à ce que l'autorisation fut accordée de remployer en une affectation agricole, les avances allouées à titre de dommages industriels et réciproquement.

» Dès qu'il aura fait connaître sa réponse, je ne manquerai pas de vous tenir informé de la décision qui aura été prise ».

Dans la Presse

REUNION DU GROUPEMENT DE LA REGION DU NORD

Le groupement de la Presse de la Région du Nord, comprenant le « Journal de Roubaix », le « Cri du Nord », la « Croix du Nord », la « Dépêche », l' « Echo du Nord », le « Progrès du Nord », le « Réveil du Nord », le « Télégramme » et le « Phare de Calais » a tenu hier sa seconde réunion.

Le « Cri du Nord » qui, par erreur, n'avait pas été touché par la convocation en vue de la première réunion, a adhéré pleinement aux mesures prises au cours de celle-ci.

Le groupement a examiné différentes questions relatives à la crise que subit en ce moment la presse, notamment la maintien de l'Office National de la Presse, l'augmentation prochaine du prix de vente des journaux et un accord unanime est intervenu entre les directeurs des journaux de la région lilloise en ce qui concerne la remise à faire aux vendeurs, lorsque les journaux seront vendus 15 cent.

Chez les Cheminots

AU CONGRES DE L'EST

Paris, 27 mars. — Le Congrès des Cheminots de l'Est a continué, ce matin, la discussion sur les responsabilités encourues par les délégués fédéraux, lors de la dernière grève.

Plusieurs orateurs ayant formulé des critiques sur l'attitude de la Fédération, Coudun, reproche à Midol d'avoir lancé l'ordre de grève générale sans prévenir la Fédération, alors que celle-ci avait auparavant fait connaître son projet aux organisations syndicales autres que celles des cheminots.

La Fédération, en présence d'un fait accompli, a généralisé la grève, assurant ainsi la victoire des cheminots, alors qu'en 1910, dans des conditions identiques, les cheminots furent vaincus.

Il souligne ensuite les avantages obtenus et se déclare satisfait d'avoir fait proposer et accepter l'arbitrage du président du Conseil, qui permit aux cheminots de reprendre le travail, la tête haute.

La Grève des Mineurs

UNE REUNION AUX TRAVAUX PUBLICS

Paris, 27 mars. — Les délégués mineurs ont eu, samedi après-midi, une entrevue avec MM. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, Borrel, sous-secrétaire d'Etat aux Mines, et Jourdain, ministre du Travail.

La délégation ouvrière exposa au Gouvernement que la sentence arbitrale ne tenait pas un compte suffisant des difficultés de la vie dans le pays minier, et elle demanda que le nouveau barème établi dans le dernier Congrès fût adopté.

Les ministres indiquèrent qu'il leur était impossible de revenir sur un accord qui impliquait la reprise immédiate du travail. Toutefois, ils déclarèrent qu'une entente directe des délégués ouvriers et des représentants des Compagnies pourrait peut-être améliorer la sentence arbitrale dans le sens réclamé par les ouvriers.

Une réunion entre les directeurs des Compagnies et les représentants ouvriers aura lieu lundi matin.

Que vont faire les mineurs d'Albi ?

Albi, 27 mars. — Les mineurs d'Albi et de Cagnac se réunissent demain après-midi pour prendre une résolution relative à une demande d'augmentation de salaires.

Les mineurs demandent une augmentation de 7 francs, la mine offre 2 fr. 50.

LES MINEURS ANGLAIS ATTENDENT

Londres, 27 mars. — La conférence des délégués mineurs s'est ajournée au 29 mars. Le Gouvernement répondra lundi matin aux revendications modifiées du comité exécutif comportant notamment un accroissement de 22 1/2 %.

La journée de huit heures en Belgique

Bruxelles, 27 mars. — Le citoyen Wauters a déposé à la Chambre le projet introduisant dans la loi la journée de huit heures, qui existe déjà dans de nombreuses industries belges.

Le projet applique les résolutions de la Conférence de Washington et les dépasse, puisqu'il étend la journée de huit heures au commerce.

Une "journée des Régions libérées" dans les Colonies

Paris, 27 mars. — Le ministre des colonies a prescrit d'organiser dans les diverses colonies une « journée des régions libérées ». Le Cambodge vient de faire connaître le résultat de cette journée et a transmis au département par l'intermédiaire du Gouverneur général de l'Indo-Chine une somme de Un million 541.575 francs.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Nous nous reportons à Anatole France quand il écrit :

« Aujourd'hui, comme il y a deux mille ans, pour discerner l'avenir, il faut regarder non pas aux entreprises des puissants de la terre, mais au mouvement confus des masses laborieuses ».

Nous devons donc, nous inspirant de ces lignes du maître, songer au relèvement du travail par un enseignement rationnel technique répondant aux besoins de nos générations et basé sur l'industrialisation de toute la production.

A travail nouveau, apprentissage nouveau...

Il serait enfantin, pour donner un aperçu de ce que nous voulons réaliser, de reprendre le « Livre des Métiers » pour en tirer argument en faveur du programme que nous préconisons.

Toute la révolution industrielle qui se fit au XIX^e^ siècle du fait de l'application d'un grand nombre de découvertes scientifiques, qui passèrent du laboratoire dans l'atelier pour le transformer, amena, par une répercussion naturelle, la révolution de l'apprentissage.

Cette révolution fut une dégression de l'apprentissage, en raison de ce que ces usines modernes, par la division du travail, et leur production exclusivement orientée vers le gain, devinrent de véritables geôles pour la jeunesse.

Ce n'est pas la guerre qui détermina la crise de l'apprentissage : elle l'a seulement considérablement aggravée. Déjà en 1902 une enquête démontre la disparition partielle de l'apprentissage pour cause de spécialisation, de travail aux pièces chez les fondeurs, serruriers, horlogers, charpentiers, cordonniers, etc.

Depuis, des lois ont été votées, apportant de profondes modifications à celle de 1851. Sont-elles suffisantes ? Non.

Après la guerre de 1870, le problème de l'apprentissage suscita les mêmes préoccupations qu'à l'heure actuelle. Créer des écoles professionnelles, telle fut la solution mise en avant pour réaliser cette impérieuse nécessité qui était apparue à tous ceux qui furent sincèrement épris du relèvement national. Et à la suite de la création de l'école Diderot à Paris, en 1872, la Nation décidait l'organisation d'écoles d'apprentissage par la loi de 1880.

Les résultats ont-ils été probants ?

Certes, il est plus facile de se livrer à des critiques que de créer. Depuis la première fondation, de progrès en progrès, des résultats furent obtenus, mais il est quand même profondément pénible d'être contraint de prendre encore modèle à l'étranger, quand il eût suffi d'une application suivie et persévérante pour perfectionner les résultats obtenus et ne pas rester en arrière.

Eh bien, nous devons à la vérité de dire que ce qui fut fait chez nous est insuffisant, qu'un progrès est à réaliser, car, ainsi que le disait un président d'association des anciens élèves d'une école d'enseignement pratique de Lille :

« L'école professionnelle ne doit pas avoir pour but de faire des bons ouvriers et contremaîtres pour que les patrons puissent en tirer profits individuels : l'enseignement doit préparer l'avenir et répondre aux besoins de la Nation toute entière. »

Ce technicien avait raison.

Au cours de la période électorale, j'ai déclaré vouloir réaliser un programme adéquat à celui conçu par la C. G. T., et pour mener à bien cette promesse, il fallait le concours efficace de l'administration municipale socialiste.

Avant peu, la population laborieuse de Lille pourra se rendre compte que cette promesse n'est pas vaine. Déjà, au cours de deux réunions de commission technique que nous avons provoquées, des échanges de vues ont fait avancer la question et déterminé les bases d'une réalisation prochaine.

Une visite à Charleroi, du 11 mars, nous a édifié sur l'opportunité de réaliser à Lille l'institution d'une vaste école pratique susceptible de placer notre département au premer rang de l'enseignement professionnel.

Ainsi que déjà je l'écrivais, nous aurons aussi notre Institut du Travail, comprenant non seulement l'enseignement pratique, mais le musée où seront conservées les merveilles de l'ingéniosité ouvrière, le musée professionnel, la bibliothèque qui élèvera notre niveau intellectuel et moral.

Nous aurons aussi ce qui est indispensable, notre « médecine légale du travail ».

Lille eut son sol ravagé par la guerre : des ruines y furent amoncelées. Il nous appartient de le relever et de faire jaillir des richesses nouvelles, non au profit du capital, mais des richesses intellectuelles et morales que nous assurera notre travail méthodique, fière qualité de la population du Nord.

Dans un prochain article, nous parlerons de Charleroi.

Ch. SAINT-VENANT,
Député.

Deux gamins assassins sont condamnés à mort

Paris, 27 mars. — Le 16 octobre dernier, une commerçante de l'avenue des Gobelins, Mlle Pertuis, 62 ans, était assommée et étranglée dans sa boutique par deux apaches de moins de 18 ans, Houlier et Rotzinger. Le crime, dont le vol était, bien entendu, le mobile, avait été indiqué et préparé par un autre jouvenceau, nommé Sardine ; un militaire fraîchement démobilisé, Ribaut, avait fait le guet ; sa maîtresse, Yvonne Boyer, avait quelque peu subsisté du produit du forfait. La bonne, avant et après l'assassinat, s'était rendue coupable de divers cambriolages et d'une agression.

Arrêtés alors qu'ils faisaient la fête à Corbeil, tous ces jeunes bandits comparaissaient, hier, devant la Cour d'Assises de la Seine. Houlier et Rotzinger ont été condamnés à la peine de mort. Sardine et Ribaut purgeront vingt ans de travaux forcés. Quant à Yvonne Boyer, elle a été acquittée.

LA GUERRE DES ALLEMAGNES

LES ROUGES OFFRENT LA Paix au Gouvernement

Les hostilités sont suspendues

Mayence, 27 mars. — On mande de Berlin : La démission collective du ministère Bauer semble devoir amener un important changement. Cependant, la base de l'ancien cabinet ne sera pas changée. Sous la présidence de M. Hermann Muller, les trois partis majoritaires formeraient un ministère dans lequel les social-démocrates recevraient six portefeuilles, les démocrates quatre et le Centre un.

Le nom de M. Gessler est mis en avant pour le ministère de la Défense nationale. M. Muller prendrait le poste de chancelier d'empire. On cite encore quelques nouveau ministres, tels que M. Cuno au ministère des Finances et le social majoritaire Landsberg ou le démocrate comte Bernstorff, au ministère des Affaires étrangères.

Dans le bassin de la Ruhr, il semble que tous les ouvriers se soutiennent pour résister à la Reichwer.

A Wesel, il y avait encore hier des combats sanglants.

Offre de paix

Berlin, 27. — A l'issue d'une réunion tenue à Hagen entre les trois fractions du Parti Socialiste, les comités ont fait afficher un manifeste annonçant que la paix est offerte au Gouvernement d'Empire aux conditions suivantes :

1° Seuls les ouvriers pourront conserver des armes ;

2° Les milices locales seront formées exclusivement d'éléments ouvriers.

Le Conseil central a donné l'ordre de suspendre les hostilités.

Si le Gouvernement d'Empire n'accepte pas les conditions plus haut formulées, la grève générale sera déclarée aussitôt dans tout le bassin industriel.

Toutes les troupes rouges ont été ramenées en arrière.

Les troupes gouvernementales elles-mêmes ont suspendu leur marche en avant.

Une République Rhénane

On mande d'Essen au « Daily Mail » qu'au cours d'une conférence entre toutes les assemblées du peuple rhénan et les chefs militaires, il a été décidé d'élire un conseil suprême de la République rouge.

Les troupes belges auraient étendu leur occupation jusqu'aux portes de Duisbourg-Ruhrord. Elles ont capturé les trains de ravitaillement destinés aux spartakistes. Toutes les forces rouges qui ont pénétré dans la zone neutre ont été désarmées et internées.

Des officiers alliés ont remis au Conseil exécutif rouge de Duisbourg un ultimatum exigeant l'évacuation immédiate de la zone neutre.

Mobilisation générale

Bruxelles, 27 mars. — On mande d'Aix-la-Chapelle : la journée a été calme au pont de Wesel. Le bombardement de la ville par les rouges a cessé. La mobilisation générale des forces ouvrières de la Ruhr a été ordonnée par le Comité central ouvrier. Dans la plupart des villes, des milliers d'ouvriers se sont engagés dans la milice des rouges et des armes leur ont été distribuées.

Le Cabinet n'est pas formé

M. Hermann Muller a renoncé à former le cabinet. Les noms mis en avant pour le poste de chancelier sont ceux de M. Legien, président de l'Union générale des Syndicats ; Hue, député mineur d'Essen, et Krugger, ancien collaborateur d'Ebert à la présidence, tous trois appartenant à l'aile gauche du parti socialiste majoritaire.

La Hollande a refusé le ravitaillement

Berlin, 27 mars. — La délégation allemande, composée du socialiste Hue et du docteur Heln, échevin d'Essen, qui s'était rendue à La Haye, pour négocier avec le gouvernement hollandais l'échange de vivres contre du charbon, est repartie sans que les pourparlers aient abouti.

Prise d'Odessa par les Ukrainiens

Le bureau de presse ukrainien communique la dépêche suivante : « Bucarest, 24 : Odessa est occupée depuis dix jours par le 1er régiment ukrainien et la 4e division gallicienne.

» Les troupes nationales du général Pawienko ont également occupé Ouman, Elisabeth, Zlenenka. Le commissaire Rakowsky a été forcé de fuir à Karlow. »

Un dangereux bandit a été capturé

IL A TUE POUR LE VOLER UN MARCHAND DE BESTIAUX

La 2e brigade mobile de Lille vient encore de se signaler, en opérant l'arrestation du bandit Marcel Deleusières, 24 ans, sur mandat d'arrêt du Parquet de Vervins.

C'est M. Lisparliette, commissaire, M. Coussemackers, inspecteur, et M. Tilié, qui se sont chargés de cette arrestation dangereuse qui eut lieu à Etreuil (Nord).

Deleusières est coupable de l'assassinat de Narcisse Lenain, marchand de bestiaux à La Flaminguerie, petit village de l'Aisne, près d'Hirson. Cet assassinat remonte au 8 mars dernier. Depuis lors, Marcel Deleusières se cachait, et c'est à grand peine qu'on parvint à découvrir sa retraite. Il a été conduit à Avesnes et écroué en attendant son transfert à Vervins.

Deux embochés condamnés à mort

Amiens, 27 mars. — Le Conseil de guerre d'Amiens a condamné à mort, par contumace, la nommée Comby, de Rumigny (Ardennes) accusée de nombreuses dénonciations pendant l'occupation ainsi que le nommé Auguste Schmealde contremaître dans une fabrique de tapis de Paris, accusé de s'être fait à Fresnoy-le-Grand, (Aisne) l'auxiliaire des policiers allemands.

Le voleur et le fœtus

Mme L..., avenue Wagram, à Paris, mettait au monde, hier, un fœtus de trois mois. M. L... plaça le petit corps dans une boîte qu'il enveloppa soigneusement, puis il prit le Métro pour aller déclarer le fait à la Mairie du 17e arrondissement. Mais, en route, on lui subtilisa le macabre paquet... Une enquête est ouverte.

Gai, gai, l'écolier c'est demain les Vacances

A la suite de sa visite et par une décision exceptionnelle, M. le Ministre de l'Instruction publique a fixé du lundi matin 29 mars à lieu du mercredi, le commencement du congé de Pâques dans les écoles primaires publiques du département.

La rentrée des classes aura lieu à l'heure et au jour précédemment fixés.

DES BANDITS EN AUTO PILLAIENT UN TRAIN

Surpris, ils tuèrent

Orléans, 27 mars. — Cette nuit 4 inspecteurs de poste à la gare des Aubrais, surprirent des automobilistes qui dévalisaient un wagon de drap, estimé 50.000 francs. A la vue des inspecteurs, les automobilistes firent feu ; pendant ce temps, deux employés qui avaient été prévenus, accoururent. Au moment où ils arrivaient près de l'automobile, l'un d'eux fut tué par les malfaiteurs.

Fuite, chasse, combat

LE CHEF EST TUE LES BANDITS PARVINRENT A FUIR

On téléphona immédiatement dans toutes les directions et à Arthenay, un barrage fut établi avec des voitures de fermiers. Les malfaiteurs durent descendre et furent reçus par un fusillade nourrie des gendarmes. Celui d'entre eux qui paraissait être le chef, Charles Grout, mécanicien, demeurant à Saint-Denis, fut tué. Le nommé Georges Kiffer, entrepreneur de transports, 130, rue Ordener, à Paris fut arrêté. Quatre autres individus réussirent à s'enfuir.

L'auto des bandits vaincue par la locomotive des gendarmes

Voici de nouveaux détails sur le drame d'Orléans. Attiré par le bruit des premiers coups de feu tirés par les bandits, le chef du bureau du mouvement, M. Lemoine, accourut sur les lieux du combat avec du renfirt. A peine arrivait-il qu'une balle le tuait net. Le chef de gare fit de suite prévenir téléphoniquement la police locale. Les bandits se voyant en mauvaise posture, reculèrent en bon ordre, tout en tirant des coups de revolver. Puis, franchissant la barrière, ils sautèrent dans leur auto et, à toute vitesse, s'enfuirent dans la direction de Paris par la grande route. Le chef de gare n'hésita pas : il fit amener une machine haut-le-pied, sur laquelle des gendarmes prirent place. Le mécanicien engagea alors la machine sur la voie qu'il savait libre et suivit l'automobile qui longeait une voie parallèle. Alors s'engagea une course entre le rail et la route. La gendarmerie d'Arthenay avait été également prévenue par téléphone ; lorsque la machine stoppa en gare, déjà les gendarmes barraient la route. Ceux des Aubrais vinrent leur prêter main-forte. Quand l'automobile, vaincue dans le duel de vitesse, arriva sur les lieux, les malfaiteurs eurent de nouveau recours à leurs armes et, de nouveau, une fusillade s'engagea.

UN TUE — UN PRIS QUATRE BANDITS EN FUITE

Cette fois un homme fut touché dans le clan des bandits. Il roula frappé à mort. Son identité fut établie, il s'agit d'un ouvrier ajusteur de Saint-Denis. Abandonnant leur voiture, profitant de l'obscurité ; étant forcée de laisser leur complice, les banbits s'enfuirent à travers champs poursuivis mais en vain par les gendarmes qui ne purent qu'arrêter qu'un des conducteurs de l'auto nommé Kiffer.

La réorganisation du travail dans les Régions Libérées

QUATRE FRANCS L'HEURE DANS LE BATIMENT

Une réunion des entrepreneurs de diverses corporations du bâtiment s'est tenue hier à Nancy, sous la présidence de M. Noël, conseiller municipal.

Après une longue discussion sur les travaux de reconstruction en Meurthe-et-Moselle, les entrepreneurs ont envisagé la dénonciation, par les ouvriers, du contrat de 1919. Les salaires nouveaux s'élèveraient à 4 francs de l'heure sur les chantiers de Nancy et à 6 francs en déplacement, 3 fr. 75 pour les manœuvres et 3 fr. 50 pour les apprentis de plus de treize ans.

La C. G. T. se substituerait à la Fédération des syndicats de l'Est dans la défense des intérêts des travailleurs. L'élaboration d'un contrat unique pour la France entière a été mise, en outre, à l'étude.

Mais les patrons semblent décidés à ne pas accueillir les conditions qui leur seraient proposées.

AUX CONSEILS DE GUERRE

ENCORE UN JUGEMENT DE « CASSE » !...

Décidément, les jugements des Conseils de guerre n'ont pas de chance. Après la cassation du jugement condamnant Wiart et consorts, voilà que la Cour de Cassation vient de casser le jugement du 1er Conseil de guerre condamnant Marcel Drumont, le trafiquant d'or, à dix ans de prison, et sa complice, Berthe Lecœuvre, à trois ans.

LES RECELEURS DE LA BANDE HUREZ

Deux recéleurs de la bande Hurez, qui écoulait de si désinvolte façon des trains de ravitaillement dans la région d'Anzin, viennent d'être mis en liberté provisoire après interrogatoire. Ce sont les nommés Auguste Monier, voiturier, et Emile Laurent, zingueur, tous deux d'Anzin.

A la Cour d'Assises du Nord

LISTE DES JURES POUR LA DEUXIEME SESSION

La deuxième session de la Cour d'assises, année judiciaire 1919-1920, s'ouvrira au Palais de Justice de Douai le lundi 26 avril prochain, sous la présidence de M. ANGELME, conseiller, avec comme assesseurs MM. Husson et Delanime, conseillers.

Voici la liste des jurés appelés à siéger :

JURES TITULAIRES. — MM. : 1. Henri Warteau, fabricant, à Neuville-en-Ferrain. — 2. François Soileux, cultivateur à Avesnes-le-Sec. — 3. Hermand Poirette, cultivateur, à Saint-Python. — 4. Léon Lemaire, tourneur, à Villers-Sire-Nicole. — 5. Apollinaire Manouvrier, charron, à Lesquin. — 6. Adolphe Morisseaux, fabricant de tissus, à Avesnes-les-Aubert. — 7. Charles Declercq, ratisseur, à Roubaix. — 8. Simon Minet, négociant, à Lille. — Paul Boutry, fabricant de toiles, Armentières. — 10. Jérôme Baechevoot, receveur municipal en retraite, à Rosendaël. — 11. Emile Caron, cultivateur, à Oisy. — 12. J.-B. Hottin, clerc de notaire, à Lille. — 13. Philippe Lernoukit, cultivateur à Marquette-en-Gibet. — 14. François Fauqueux, cultivateur à Montigny-en-Ostrevent. — 15. René Hoposner, brasseur, à Bailleul. — 16. Paul Courtecuisse, marchand de métaux, à Lille. — 17. Gustave Decoster, négociant, à Lille. — 18. Henri Mary, cultivateur à Erquinghem-sur-Lys. — 19. Fernand Lapouille, plafonneur à Armentières. — 20. Alexandre Flament, rentier, à Camphin-en-Carembault. — 21. Jules Billaert, clerc de notaire, à Hondschoote. — 22. Désiré Olivier, propriétaire, à Marquette-en-Gibet. — 23. Victor Carton, menuisier, à Frelinghien. — 24. Alphonse Debaisieux, marchand de tissus, à Roubaix. — 25. Henri Vandaèle, cultivateur, à Warhem. — 26. Emile Parmentier, fabricant à Tourcoing. — 27. Jean-Marie Bernard, raffineur, à Lille. — 28. Jean Hérmand, représentant à Lille. — 29. Marcel Tabary, directeur de distillerie, aux Moëres. — 30. Henri Molinier, fabricant de tulle, à Caudry. — 31. Louis Dengremont, rentier, à Gruson. — 32. Gaston Dammerly, rentier, à Pitgam. — 33. Henri Ackein, rentier, à Dunkerque. — 34. Henri Turbelin, cultivateur, à Vendeville.

JURES SUPPLEANTS. — MM. Henri Duhem, artiste peintre, à Douai. — Maurice Aimé, entrepreneur de peinture, à Douai. — Louis Chatry, armurier, à Douai. — Victor Demagon, entrepreneur, à Douai.

A LA CHAMBRE

LE GRAND DÉBAT SUR la Politique Extérieure

Déclarations de M. Briand

L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE VOTE PAR 518 VOIX CONTRE 70

Paris, 27 mars. — La séance est ouverte à 14 heures précises, sous la présidence de M. Raoul PERET.

On reprend immédiatement la discussion des interpellations sur la politique extérieure.

La question turque

M. BELLET réclame une politique d'énergie, de réprobation, de châtiment, contre les hommes d'Etat turcs responsables des méfaits dont ont souffert les populations opprimées de la Turquie.

M. BELLET, parlant de la Cilicie, estime que la France doit y rester. C'est son devoir, parce que notre départ serait un signe de faiblesse et que les Orientaux ont le culte de la force.

M. Gaston DESCHAMPS, dit : « Nous sommes en Cilicie parce que c'est notre droit et notre devoir, en vertu de l'armistice que la Turquie, vaincue, a imploré. »

La question d'Orient

M. Pierre LENAIL, questeur, député du Rhône, interpelle sur la politique de la France dans le Levant.

M. Pierre LENAIL constate que notre victoire a provoqué l'écroulement des rêves pangermanistes en Orient. Il rappelle qu'en 1916, alors que l'Allemagne paraissait victorieuse, le président du Conseil, M. Briand, signa les accords de 1916 qui expriment avec une éloquence émue le regret que tous les droits traditionnels de la France en Syrie et en Palestine, n'aient pas été reconnus.

M. Briand réclame une politique d'intérêts économiques

M. BRIAND a plaidé la cause des intérêts économiques qui doivent prévaloir en matière de politique extérieure :

« Nous ne devons pas faire de politique sentimentale. Comprendre-t-on enfin que c'est moins la solution des grands intérêts politiques qui importe que la solution des grands intérêts économiques. Un pays ne possède pas un autre pays dont il a la charge de l'administration s'il n'en possède pas les intérêts économiques. Si demain la France victorieuse n'a pas su se libérer économiquement, si nous devons, dans le domaine économique, rester sous la suggestion d'autres pays, la France victorieuse serait en réalité vaincue. Si nous avons, en Orient, étendu nos corps jusqu'à Moscou c'est parce que c'est l'hinterland d'Alexandrette qui doit enrichir ce port, grâce à ses pétroles et que c'est de Mossoul que demain aura sa part de pétrole dans le monde entier (appl.). Quant à la Cilicie nous y sommes, appelés par le peuple en vertu des grands principes qui ont dominé la guerre et parce que c'est une région d'une immense richesse. Si nous ne sommes pas là demain, je vous pose la question : Qui y sera ?

La Cilicie a le coton et bien d'autres richesses. Il sera peut-être difficiles de s'y installer, mais ces difficultés seront plus artificielles que réelles ; il en est peut-être qui sont suscitées pour nous détourner du désir de faire valoir nos droits (applaudissements). »

M. Briand veut faciliter la tâche de M. Millerand

M. BRIAND a indiqué que le Gouvernement précédent avait laissé s'aggraver la situation en Orient. M. Pichon a permis que l'influence française fut diminuée dans cette région.

« La tâche qui incombe au Président du Conseil, qui n'est pas responsable dans une situation qu'on a laissé aggraver, est difficile. C'est notre devoir, à nous Parlement, de lui faciliter sa tâche (applaudissements sur divers bancs). Si le Parlement Français, qui a entre les mains les destinées de la France sait affirmer avec force le droit de la France, les pays s'inclineront. Les intérêts de la France sont consacrés par des accords signés par la France et ses Alliés. Ces accords seront respectés. S'il y a des difficultés entre les Alliés, lorsque le Gouvernement se présentera avec la force de notre résolution, ce n'est pas l'Angleterre qui rendra sa signature. Il faut concilier les intérêts des deux pays. Je m'en rapporte à l'équité et à la bonne volonté du Président du Conseil et de nos Alliés » (applaudissements sur tous les bancs).

Bref débat sur la Russie

Après des interventions de MM. Lenail, Maurice Barrès, Jean Hennessy, un bref débat s'est institué sur la situation russe.

M. ROLLIN a indiqué que sans être intransigeant, vis-à-vis de la république des Soviets, il fallait au moins s'assurer qu'elle ne nous menacerait pas.

M. ROLLIN a rappelé les débats du Congrès de Strasbourg au cours duquel M. Renaudel flétrit les paroles de Lénine, prétendant qu'un pays socialiste doit consentir à sa défaite. M. Loriot approuva.

M. VARENNES. — En 1914, M. Loriot a écrit un article contre le militarisme prussien. Je conviens qu'il a changé, mais je répète que ce n'est pas l'heure d'ouvrir un tel débat.

M. ROLLIN. — Si ces faits sont connexes avec notre politique en Russie. (Applaudissements).

M. ROLLIN poursuit la lecture de résolutions socialistes en faveur du bolchevisme.

M. BARTHE proteste.

M. Millerand dit : La France fera respecter ses droits

Le président du Conseil a pris la parole en dernier.

M. MILLERAND atteste l'existence de la Société des Nations ; il a confiance dans l'enquête qu'elle poursuit en Russie. Il indique que d'une réunion internationale qui sera réunie bientôt sortira des mesures utiles au point de vue financier.

Le président du Conseil espère être bientôt en mesure de renseigner la Chambre au sujet des négociations en cours avec les alliés : « Grâce à ses propres forces, dit M. Millerand, la France, soyez-en sûrs, remplira tout son devoir et fera respecter tous ses droits. Le gouvernement ne faillira pas à son devoir. (Vifs applaudissements). »

La clôture de la discussion est prononcée.

La Confiance est votée

Le président donne lecture de deux ordres du jour qui ont été déposés, le premier par MM. SAGET, ARCHAMBAULT et plusieurs autres députés, qui est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, confiante en lui pour faire assurer, d'accord avec les puissances alliées et associées la stricte exécution du traité de Versailles et pratiquer une politique conforme à l'intérêt national, passe à l'ordre du jour ».

Le second ordre du jour, de MM. VARENNE et BARTHE, prend acte des déclarations du gouvernement et préconise la reprise des relations économiques avec la Russie et la poursuite du désarmement de l'Allemagne.

Les mots « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, confiante en lui », sont adoptés par 518 voix contre 70.

La fin de l'ordre du jour Saget est adoptée par 575 voix contre une ; l'ensemble est voté à mains levées.

La séance est levée à 19 h. 05

Grève Générale à Roubaix-Tourcoing

150.000 ouvriers de toutes corporations chômeront dès Lundi

L'entente n'ayant pu se faire entre les délégués patronaux et ouvriers de l'industrie textile les ouvriers de toutes les corporations de Roubaix, Tourcoing et environs ont à l'issue d'un meeting tenu hier, à la Paix, à Roubaix, voté la grève générale. 150.000 travailleurs chômeront dès lundi.

ORDRE DU JOUR

Devant l'attitude du Consortium Textile qui prétend appliquer par n'importe quel moyen un coefficient fictif qui porterait atteinte aux intérêts de la classe ouvrière les secrétaires et représentants dumant mandatés des syndicats ouvriers donnent ordre de cesser immédiatement le travail pour demain matin lundi.

Dans toutes les corporations de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Halluin, Roncq et Mouscron et environs.

Ouvriers et ouvrières tous debout demain lundi !

Réunion Lundi à 10 heures

Réunion générale du lundi à 10 heures du matin, au siège des syndicats respectifs.

Les syndicats ouvriers de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Roncq et Mouscron.

Contes et Nouvelles

LE POMMIER

Il y avait des mois et des mois que je n'étais passé devant la maison de la bonne femme Nizan et que ne m'était apparu son visage d'ivoire, aux yeux couleur de ciel, pareils à deux fleurs sur une assiette ancienne, toute craquelée. Je l'aperçus, un de ces derniers matins, au milieu de son courtil, étincelant de gelée blanche, sous le soleil d'hiver. Accroupie sur le sol ras, en cette saison où les carrés de choux et de poireaux sont nus, sa silhouette noire se détachait nettement du fond roux de la chaumière, par-dessus les squelettes des groseilliers. Elle était au pied d'un arbuste grêle qui, seul, coupait la ligne de l'horizon.

Je lui souhaitai le bonjour par-dessus la haie : « Ça va, mère Nizan ? Vous travaillez toujours ? »

— Comme vous voyez, me répondit-elle. Je me fais vieille, mais, heureusement, le bon Dieu m'a laissé des bras et des jambes.

— C'est du bon temps pour les jardins. Ce froid-là détruit les mauvais insectes.

— Oui, bien ; mais il faut du soin quand même. Voilà un jeune arbre qui m'occupe joliment. Je lui ai fait une manière d'habit avec de la paille, et, tous les matins, je ramasse du crottin de cheval sur la route pour qu'il ait chaud aux racines.

— Vous y tenez donc bien, mère Nizan ?

— Si j'y tiens ! C'est le pommier de mon garçon.

Je savais que son garçon avait été tué la seconde année de la grande bataille, du côté de Nancy. Je repris : « Vous avez eu bien du malheur. Il paraît que c'était un fils qui vous donnait beaucoup de satisfactions — et j'ajoutai, pour essayer d'adoucir sa douleur en la mêlant à la douleur universelle : Ah ! l'affreuse guerre ! En a-t-elle mis du deuil dans les cœurs des pauvres mamans !

La bonne femme Nizan se dresse, quitte sa place et vint à moi. A travers la clôture de sureaux, où des bourgeons pointaient déjà, nous causâmes. Elle me parlait, la voix recueillie, comme dans un cimetière, et des larmes, sur les fleurs de ses yeux ressemblaient à des gouttes de rosée. Des merles sifflaient au bois voisin, des rayons dansaient autour des branches, et, parmi l'indifférence éternelle de la nature, s'apprêtant à la résurrection, elle s'excusait de son chagrin :

— Oh ! oui, mon cher monsieur, on ne peut pas prétendre le contraire, c'était un fier travailleur et doux comme une fille. Je peux bien dire qu'il ne m'a jamais causé de peines. Pourquoi donc que le bon Dieu me l'a pris ! Mais il en a pris comme ça des mille et des mille... Il y en a de plus affligées que moi... J'ai de quoi vivre, il me faut si peu de chose... C'est son pommier qui est là. En le soignant bien, j'ai l'idée que c'est lui que je soigne, que je dorlote... mon petit garçon, mon petit Pierre !

Elle passa la main sur ses yeux, et comme je devinais bien que son âme était pleine de l'enfant et que rien ne l'apaisait mieux que de l'en entretenir, je lui demandai :

— C'est sans doute votre Pierre qui l'a planté ce pommier, quand il est venu en permission ?

— Oh ! non, me répondit-elle ; c'est bien mieux que ça. Vous parliez tout à l'heure des pauvres mamans. Le seul bien qui leur reste, c'est de radoter un brin à propos de leurs petits. Faites excuse si je vous arrête dans votre chemin, mais c'est une histoire comme il y en a dans les livres.

Vous n'êtes pas sans savoir que nos soldats étaient bien contents quand ils recevaient des paquets où il y avait des bonnes choses du pays. Ça leur donnait du courage pour se battre. Une fois, à l'automne, il me prit l'idée d'envoyer à mon garçon une pomme de notre verger, une pomme de reinette. Il en fut bien content, je vous assure, et il me fit un mot de réponse pour me dire qu'il avait semé les pépins dans la terre de la tranchée... Ce sera du fruit de Bretagne en Lorraine, qu'il ajoutait... Ah ! mon bon Jésus ! Je suis prise d'un tremblement quand j'y pense... La lettre où il me marquait cette explication-là n'était pas finie... Il y avait même un mot coupé en deux... Comme lui, mon Pierre, mon pauvre petit !... J'ai su depuis qu'un obus l'avait écrasé, dans le moment qu'il était en train d'écrire !... Avoir élevé des enfants pour des calamités pareilles ! Oh ! oui, c'est bien beau de mourir pour la France, mais comme c'est dur pour les pauvres vieilles mamans !

Vous n'êtes pas sans savoir non plus qu'on a payé le voyage aux parents pour aller voir où leurs enfants sont tombés... Il y a bien loin jusqu'à Nancy, mais je serais allée au bout du monde. On m'avait indiqué où se trouvait la tranchée de Pierre, l'endroit où il était mort trois ans auparavant. Croiriez-vous que les pépins avaient germé, qu'un pommier avait poussé là, un pommier couvert de feuilles vertes, comme chez nous !

Ah ! je l'ai déplanté, mon bon monsieur, je l'ai rapporté enveloppé d'une motte de terre, dans mes bras, gentiment, comme un nourrisson. C'est lui que vous voyez là, le pommier de mon garçon. Il a poussé d'entre ses propres mains, c'est presque lui-même. Quand je le regarde, c'est lui que je vois... Je bavarde avec lui... Dieu me pardonne ! Je lui chante les chansons que je chantais à mon petit Pierre, dans son enfance, au coin de la cheminée... Je vous rapporte tout cela, parce que, j'en suis sûre, vous ne vous moquerez pas... Mais n'en dites rien aux gens de par ici : ils me croiraient folle !

Eugène LE MOUEL.